

Février 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## COMITÉ FINANCIER

**Cent quarante-huitième session**

**Rome, 18-22 mars 2013**

**Communication des rapports de vérification interne**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M. John Fitzsimon**

**Inspecteur général, OIG**

**Tél: +39 06 5705 4884**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### RÉSUMÉ

- À sa cent quarante-septième session, le Comité financier avait demandé au Secrétariat de se renseigner sur les politiques appliquées par d'autres organismes des Nations Unies en matière de communication des rapports de vérification interne, d'analyser ces données et de faire part des résultats au Comité financier à sa session ordinaire suivante. Les informations obtenues auprès des services de vérification interne de ces organismes sur leur situation au début de janvier 2013 indiquent que sept institutions spécialisées ne mettent pas leurs rapports de vérification interne à la disposition des membres, quatre autorisent la consultation en lecture seule et trois fournissent des copies des rapports à leurs membres. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU, qui fournit des prestations de vérification interne au Secrétariat de l'ONU et à un certain nombre de fonds et programmes ainsi qu'à d'autres organismes, met des copies de ses rapports à la disposition des membres sur demande mais ne les rend pas publics. Des six fonds et programmes qui ont leurs propres services de vérification interne, cinq viennent de se doter d'une politique sur la divulgation des rapports au second semestre de 2012 et le dernier applique une politique de consultation pour lecture seulement.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note des informations concernant une analyse des politiques de communication des rapports de vérification interne appliquées au sein du système des Nations Unies, qui figurent dans le présent document.

### Projet d'avis

- **Le Comité a pris note de l'analyse relative aux politiques de communication des rapports de vérification interne appliquées dans d'autres organismes des Nations Unies.**

## Introduction

1. Le rapport de 2006 du Corps commun d'inspection (CCI) sur « Les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies » (JIU/REP/2006/2) a recommandé que les rapports de vérification puissent être présentés aux États Membres à leur demande. Dans son rapport de 2010 sur la fonction de vérification dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2010/5, paragraphe 88), le CCI notait qu'à la fin de 2010 « dans soixante pour cent des organisations, la politique de divulgation avait été approuvée par les organes directeurs/législatifs et mise en œuvre par la direction du contrôle/vérification interne. Une telle politique devrait être incorporée dans toutes les chartes de vérification interne ».

2. Un résumé actualisé des pratiques appliquées dans le système des Nations Unies en matière de communication des rapports de vérification interne a été présenté au Comité financier en 2011<sup>1</sup>, accompagné d'une proposition de politique à incorporer dans la Charte du Bureau de l'inspecteur général (OIG).

3. À sa cent quarante septième session le Comité financier a examiné l'application de la politique relative à la communication des rapports du Bureau de l'inspecteur général et il a approuvé certaines modifications concernant les dispositions sur la consultation des rapports « en lecture seule ». Conscient des faits nouveaux intervenus dans les politiques de communication des rapports de vérification au sein du système des Nations Unies, et ayant noté la politique récemment adoptée par le PAM dans ce domaine, le Comité a également demandé au Secrétariat de réunir des informations sur les politiques de communication des rapports de vérification appliquées par d'autres organismes des Nations Unies, de les analyser et de lui présenter les résultats de cette analyse à sa cent quarante-huitième session.

### *Résultats de l'enquête*

4. Les membres du Réseau des Représentants des services de vérification interne des Nations Unies, des banques multilatérales et des organisations connexes (RIAS) procèdent à une enquête annuelle sur l'application des politiques de communication des rapports de vérification, généralement effectuée en milieu d'année. Quatorze institutions spécialisées ont des services de vérification interne et l'enquête fait le point de la situation pour chacun d'entre eux. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU fournit des prestations de vérification interne au Secrétariat de l'ONU et à un certain nombre de programmes et de fonds et d'autres organismes, tel que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les six fonds et programmes qui possèdent leur propre service de vérification interne sont inclus dans l'enquête. Mettant à profit l'enquête la plus récente (datée de juin 2012), et compte tenu de la mise à jour effectuée depuis par le Bureau de l'Inspecteur général, les pratiques observées parmi les organismes des Nations Unies jusqu'en janvier 2013 sont les suivantes:

---

<sup>1</sup> FC138/19 paragraphes 5 à 10.

	Institutions spécialisées	Secrétariat, fonds et programmes
Organismes des Nations Unies qui rendent publics leurs rapports de vérification interne (en les affichant sur Internet) [dans certains cas, en restreignant à certaines catégories de rapports, par exemple les rapports sur les vérifications thématiques].	0	5
Organismes des Nations Unies qui mettent leurs rapports d'audit à la disposition des États Membres/Représentants permanents (en version imprimée ou électronique), mais ne les rendent pas publics.	3	Prestations de vérification interne du BSCI de l'ONU auprès du Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes
Organismes des Nations Unies qui n'autorisent que la consultation en lecture seule.	4 dont la FAO	1
Organismes des Nations Unies qui ne mettent pas leurs rapports de vérification à la disposition des États Membres/Représentants permanents.	7 <sup>2</sup>	

5. La pratique de rendre publics les rapports de vérification interne est une nouveauté qui a été introduite récemment par certains fonds et programmes (au second semestre 2012). Dans un cas, la politique est appliquée aux rapports des vérifications thématiques mais pas aux vérifications de projets. Les politiques conservent certaines dispositions concernant la non-divulgaration ou la modification d'un rapport selon des critères spécifiques. Avant l'adoption d'une politique de divulgation proprement dite, ces organisations avaient été les premières à autoriser la consultation à distance des rapports. La divulgation des rapports est une pratique trop récente pour permettre de tirer des conclusions concernant l'impact de la fonction de vérification interne. Toutefois, les services de vérification interne se sont rendu compte de la nécessité d'améliorer les procédures internes d'assurance de qualité en matière d'établissement de rapports et de réviser les pratiques rédactionnelles, par exemple de supprimer toute référence permettant d'identifier les fonctionnaires concernés.

6. De toutes les organisations des Nations Unies qui autorisent la consultation de leurs rapports de vérification, la FAO est actuellement le seul organisme à mettre ses rapports à disposition pour la consultation en ligne, conformément aux nouvelles dispositions mises en œuvre à partir de 2013. D'autres organisations qui appliquent une politique de consultation en lecture seule ont des arrangements semblables à celui que possédait la FAO avant 2013, à savoir la consultation dans les locaux du Bureau de l'Inspecteur général.

<sup>2</sup> Dans un cas, les résumés des rapports de vérification interne sont fournis aux membres.